

Date d’Affichage : le 02/02/2018

COMMISSION DES JEUNES Réunion téléphonique du 02/02/2018

Présents : MM. MM. P. LAVIGNON, D.DENIS, C.FOURNIER

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Festival Pitch U13 :

Journée des 27 au 31 janvier 2018 :

56159.1 OUTREAU AS/WAIL-FILLIEVRES. Forfait de Wail-Fillièvres. Homologué : Outreau AS 3/Wail-Fillièvres 0 par forfait. Amende 23 euros à Wail-Fillièvres.

56166.1 GROUPEMENT SENININGHEM NIELLES/CALAIS RC. Forfait de Calais RC. Homologué : Groupement Seningham Nielles 3/Calais RC 0 par forfait. Amende 23 euros à Calais RC.

56167.1 RACQUINGHEM/COLEMBERT. Match homologué : Racquinghem 2/Colembert 5.

Les présentes décisions sont susceptibles d’appel devant la Commission d’Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : Claude FOURNIER